

9) Pôle Ressources – Direction des Ressources Humaines – Service Emploi et Compétences – Mission Formation : révision du règlement de formation concernant les préparations aux concours et examens professionnels (avis);

Quelques questions :

- Les concours autres que ceux de la fonction publique ne sont pas évoqués. Est-ce qu'un agent peut en préparer dans le cadre de son CPF?
- Les formations à concours autres que celles proposées par le CNFPT ne sont pas non plus évoquées. Est-ce qu'un agent peut en bénéficier dans le cadre de son CPF?
- page 5/5, il est écrit : "En principe votre prépa est réalisée sur votre temps personnel". Pourquoi alors que le rapport du 16 février 2018 ne dit pas tout à fait la même chose?
- nous n'avons pas trouvé de chapitre sur les préparations à examen?